produisent six, et d'un poisson qui vaut sur les marchés un quart au moins de plus. En ôtant de part et d'autre la valeur de l'empoissonnage, celle nette de la pêche avec le fort empoissonnage est de moitié en sus. Aussi répète-t-on plus souvent en Forez les années de pêche qu'en Dombes, parce que la manière d'empoissonner y donne un produit plus considérable. On aurait donc, à ce qu'il semble, tout avantage dans cette dernière contrée à imiter la pratique de la première.

Dans la Brenne, les étangs d'empoissonnage reçoivent par hectare un millier de tête de feuilles qu'on transporte, ainsi que l'empoissonnage ou *nourrain*, à dos de cheval, dans des paniers appelés *mannequins*. Ce *nourrain* est *marchand* lorsque le poissonnier, ayant la main fermée, la tête et la queue dépassent son poignet. Cette taille correspond à 0m,08 à 0m,12 au moins ; leur empoissonnage à deux ans est donc à peu près aussi beau que le nôtre à un an, ce qui confirme encore la remarque précédente, que nos produits en poissons seraient meilleurs avec de plus forts empoissonnages.

§ III. — Etangs pour les poissons de vente.

Nous avons vu précédemment que l'assolement régulier, dans le département de l'Ain, était deux ans en eau et un an en assec. Cependant, sur beaucoup de points, comme le produit en avoine est plus considérable que celui en poisson, on assole les étangs une année en eau et une année en culture. Il est certain qu'il en existe dans lesquels cet assolement est profitable, mais peut-être ne l'applique-t-on pas toujours à propos ; il est un peu plus commode pour des fermiers qui, sans avoir un grand nombre d'étangs, peuvent par ce moyen vendre tous les ans du poisson et de l'avoine. Et puis ce poisson d'un an paraît souvent presque aussi gros que celui de deux ans, et les marchands détaillants le vendent à peu près aussi cher, parce qu'ils l'achètent au poids et le revendent à la main. On a peu de brochets dans ces pêches ; alors même qu'on ne les met qu'au mois de mai, ils mangent le frai avant que l'œuf soit développé et pendant qu'il est encore au *chapelet ;* ils se jettent sur l'empoissonnage, particulièrement sur les tanches, et s'épuisent à poser eux-mêmes, en sorte que lors de la pêche le brochet est petit. Mais entrons dans la conduite à tenir et les règles à suivre dans les divers systèmes d'empoissonnage des étangs.

§ IV. — Pêche à deux ans.

On doit retenir les eaux dans l'étang aussitôt après l'enlèvement de la récolte, et empoissonner le plus tôt possible, afin que le poisson puisse se reposer des fatigues du transport pendant l'hiver, et soit disposé à commencer à travailler dès le premier printemps. Le poisson, pendant les premiers mois qu'il passe dans un étang, s'occupe à le parcourir, à le reconnaître sur tous les points, et grossit peu. Il vaut beaucoup mieux qu'il emploie à cela un mois d'hiver qu'un mois de printemps qui serait perdu pour sa croissance ; d'ailleurs nous pensons que pendant l'hiver il profite peu. Il paraît que dans les grands froids il se groupe, et reste en place sans mouvement jusqu'à ce que les temps doux du printemps viennent le tirer de son état de torpeur.

Nous avons dit que l'empoissonnage de carpes à deux ans devait avoir de 0m,08 à 0m,12 ; il est convenable, pour toute espèce de pêche et de poisson, qu'il soit égal autant que possible, parce qu'autrement, carpes, tanches ou brochets, les plus gros vivent aux dépens des petits ; et à la pêche on a quelques belles pièces, mais le plus grand nombre est resté faible, et le produit total est moindre que si on n'eût employé que de petit empoissonnage. La quantité d'empoissonnage se règle suivant la qualité des fonds. On met dans les meilleurs environ un cent d'empoissonnage ou 80 paires de carpes, pour 10 coupées inondées, soit deux tiers d'hectare ; dans les fonds moindres, un cent pour 15 coupées ou un hectare, et dans les mauvais, un cent pour 20 coupées ou un hectare un tiers. En traduisant en hectare et en cent effectif d'empoissonnage, on a 240 têtes par hectare dans les bons fonds, 160 dans les médiocres, et 130 dans les mauvais. On met, par cent d'empoissonnage, de 8 à 10 kilogrammes de tanches, suivant la nature du fonds, et 10 brochets, ce qui fait 1 kilogramme de tanches pour 6 têtes de carpes, et un brochet pour 16.

On préfère généralement ne mettre le brochet qu'au bout de la première année. Au mois d'octobre, on jette l'épervier pour reconnaître si la carpe a posé. Pour attirer le poisson, dès la pointe du jour on a dû amorcer en jetant dans les endroits profonds, à des distances de 40 à 50 pas, des poignées d'orge, d'avoine, de seigle ou de blé noir, cuits avec une tête d'ail. Une heure après on jette le filet ; s'il ramène peu de *feuilles*, on met par cent de carpes 10 brochets du poids de 500 gr. en moyenne. Si la carpe a beaucoup posé, on peut en mettre depuis 15 jusqu'à 30 têtes.

Les quantités relatives des trois espèces de poissons se modifient aussi suivant la nature du fonds. Dans les sols légers non vaseux, auxquels on donne le nom d'*étangs blancs*, la carpe et le brochet réussissent bien. On peut en augmenter la quantité, en diminuant celle des tanches. Il arrive souvent, dans ces étangs, que ces dernières reproduisent à la pêche à peine ce qu'elles ont coûté d'empoissonnage, parce qu'elles y ont peu profité et qu'elles n'ont pu se mettre dans la bourbe à l'abri de la voracité du brochet. Dans les étangs vaseux, au contraire, dont le sol est compacte, elle arrive souvent au produit de dix pour un ; elle doit donc y être mise en plus forte quantité.

Dans le Forez, on charge un peu plus en empoissonnage, quoique les pêches y soient généralement à un an. On met 250 à 300 têtes de carpes par hectare, 120 à 150 tanches, et 10 brochets ; toutefois, on fait varier cette moyenne suivant la qualité du sol.

Nous devons ces détails, sur les étangs du Forez, à M. Durand, vice-président du tribunal et membre de la Société d'agriculture de Montbrison, qui a fait un fort bon écrit sur ce sujet.

Dans la Brenne, la proportion de l'empoissonnage est beaucoup moindre ; M. de Marivaux, auteur d'un bon mémoire sur les étangs de ce pays, évalue de 900 à 1,100 têtes de carpes, 20 à 25 brochets et 50 tanches, l'empoissonnage d'un étang de 10 hectares, proportion d'un tiers plus faible que celle moyenne admise dans l'Ain. Nous pensons que cette quantité résulte de l'expérience dans les deux pays. La faible quantité d'empoissonnage des étangs de la Brenne peut venir de ce que le sol y serait de moindre qualité, ou de ce qu'on compte pour la surface des étangs à empoissonner tout le terrain, même les parties non inondées. Lorsque les étangs sont laissés en pâturage, comme dans la Brenne, on y comprend une assez grande étendue qui n'est point couverte par l'eau. Dans l'Ain, on base, et avec raison, la quantité de l'empoissonnage sur l'étendue du sol inondé.

En Sologne, M. de Morogues donne, pour les étangs de première qualité, la proportion de 400 d'empoissonnage par hectare de terrain toujours couvert d'eau ; elle serait presque double de la nôtre, si la base sur laquelle on l'établit était la même. Mais là on ne compte rigoureusement que le sol que l'eau couvre encore dans les grandes sécheresses ; tandis que nous, nous comptons tout celui qui est couvert pendant que l'étang est plein. Ce qu'il y a de particulier dans l'aménagement des étangs de Sologne, c'est qu'on ne met point de brochets dans la pêche, et qu'il en reste ou qu'il s'en insinue presque toujours quelques-uns qu'on accuse d'y apporter plus de dommage que de profit. On conçoit que des brochets d'une grosseur sans proportion avec celle de l'empoissonnage peuvent nuire ; mais, en revanche, ils sont très profitables lorsque leur empoissonnage est fait d'une manière rationnelle. En Sologne, où l'on pêche à deux ans sans alternance d'assec, les brochets qui restent dans les biefs comme résidu peuvent sans doute occasionner quelque perte lorsqu'ils se trouvent plus forts que le reste de l'empoissonnage. On aurait donc tout intérêt à imiter la pratique du Forez, où l'on égoutte rigoureusement après la pêche tous les étangs qu'on doit empoissonner immédiatement. On les laisse au moins quinze jours en vidange, afin que les *feuilles* de toute espèce et les brochets périssent et ne viennent pas surcharger ou détruire l'empoissonnage qu'on doit y mettre. Toutefois, ce moyen ne